

Complice Retraite

Plan d'Épargne retraite individuel

OFFRE DE BIENVENUE

Du 15 septembre 2021 au 15 décembre 2021, les 500 premières souscriptions peuvent bénéficier d'un abondement sous conditions ⁽¹⁾ !

Abondement de 100 €

sous les conditions ⁽¹⁾ suivantes :

Versement initial de **1 000 €** minimum investi à 100 % en gestion pilotée à horizon, sur des supports en unités de compte*.

et/ou

Mise en place de versements programmés de **100 € par mois** minimum, investis à 100 % en gestion pilotée à horizon sur des supports en unités de compte*.

* Les supports en unités de compte sont soumis aux fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Les montants investis sur les unités de compte ne sont pas garantis. Les supports en unités de compte présentent donc un risque de perte en capital pouvant être partielle ou totale.

L'accès à l'investissement donnant droit à abondement est subordonné au niveau de risque que le souscripteur est en mesure de supporter.

Cette offre ne doit pas constituer un critère déterminant de votre décision d'investissement.

L'abondement sera versé sous 3 mois sur les supports en unités de compte composant la gestion pilotée à horizon.

Des frais sont prélevés (frais sur versement, frais d'arbitrage, frais de gestion), selon les conditions définies dans les dispositions contractuelles.

⁽¹⁾ Offre valable, sous réserve d'acceptation de la **Matmut**, dans le cadre d'une première souscription d'un contrat Complice Retraite par une personne majeure (ou mineure dûment représentée), reçue par la **Matmut** entre le 15 septembre et le 15 décembre inclus, avec un versement initial d'un montant minimum de 1 000 € et/ou la mise en place de versements programmés de 100 € par mois minimum investis à hauteur de 100 % en gestion sous mandat gestion pilotée à horizon sur des supports en unités de compte*. Cette offre est valable pour les 500 premières souscriptions.

Complice Retraite est un contrat d'assurance vie de groupe à adhésion facultative ayant pour objet la constitution d'une épargne-retraite versée sous forme de capital ou de rente viagère. Il est conçu par AEP établissement secondaire de Cardif ASSURANCE VIE (l'Assureur) et commercialisé par **Matmut**.

Matmut - Mutuelle assurance des travailleurs mutualistes. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des Assurances. Siège Social : 66 rue de Sotteville 76100 Rouen.

AEP - ASSURANCE ÉPARGNE PENSION® : Une marque commerciale du groupe BNP Paribas Cardif - Société anonyme au capital de 719 167 488 € - 732 028 154 RCS Paris - Entreprise régie par le Code des Assurances - Siège social : 1 boulevard Haussmann 75009 Paris - Bureaux : 76 rue de la Victoire 75009 Paris.

Document non contractuel à caractère publicitaire. 15/09/2021

AEP
ASSURANCE ÉPARGNE PENSION


Matmut
MA VALEUR SÛRE